

Madame la Conseillère fédérale Ruth Dreifuss
 Cheffe du Département Fédéral de l'Intérieur
 Inselgasse 1
 3003 Berne

Lausanne, le 28 juin 2002/ab

Madame la Conseillère fédérale,

Nous désirons par ces lignes contribuer, au nom des comités de la Société Suisse de Chirurgie et de l'Union des Sociétés Chirurgicales Suisses, à vous rendre attentive à l'énorme souci qu'engendre auprès de l'ensemble de la communauté médicale suisse en général, et chirurgicale en particulier, votre récente proposition d'interdire l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux dans notre pays pour une durée de 3 ans.

La mesure ci-dessus nous semble particulièrement inappropriée, ceci pour les raisons suivantes:

- totalement arbitraire, elle est surtout injuste vis-à-vis de jeunes confrères qui ont sacrifié de très nombreuses années à leur formation professionnelle. L'aboutissement naturel de cette dernière, pour la majorité d'entre eux, est en effet l'ouverture d'un cabinet médical à titre indépendant. Vouloir empêcher ceux qui satisfont aux nombreuses exigences requises pour obtenir les titres indispensables à une telle installation n'est pas défendable, tant sur le plan humain qu'éthique. En tant que délégué officiel de la Suisse auprès des examens européens de spécialistes en chirurgie, le soussigné de gauche est bien placé pour savoir qu'une telle pratique, de surcroît introduite à très court terme, n'a cours dans aucun pays du continent;
- si certains chiffres portent à croire que la Suisse présente une population médicale excessive, cela n'est ni une surprise ni un fait nouveau. Il y a de nombreuses années que diverses instances tentent de rendre les milieux politiques attentifs au développement progressif d'une telle situation. Des moyens efficaces de la prévenir existent, tels que pratiqués dans la majorité des pays du monde, sous forme d'un contrôle de l'accès au début de la formation universitaire. En Suisse par contre, de telles démarches n'ont jamais été appliquées. La mesure que vous proposez à l'heure actuelle, en fin de formation, est totalement illogique. En effet, lorsqu'un récipient déborde, il est plus intelligent de fermer le robinet de remplissage que de mettre un bouchon au niveau de son orifice de vidange!
- montrer systématiquement du doigt la corporation médicale comme responsable de l'explosion des coûts de la santé est faux et extrêmement dangereux. Si c'est dans cet esprit que s'inscrit la mesure d'interdiction d'installation de nouveaux cabinets, cette démarche l'est d'autant plus que la Suisse a une médecine de haute qualité, enviée par de nombreux pays. A force de prendre des mesures de plus en plus restrictives à l'égard de son exercice, aussi bien indépendant qu'hospitalier, une diminution significative et inquiétante de celle-ci commence à se faire sentir en divers endroits. Il faut donc veiller à tout prix à ne pas amplifier encore un tel phénomène, au risque de s'exposer, dans un avenir très proche, à des problèmes extrêmement sérieux et potentiellement irréversibles.

En vous remerciant de porter aux éléments ci-dessus toute l'attention qu'ils méritent nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Prof. J.-C. Givel
Président
Société Suisse de Chirurgie

Prof. T. Rüedi
Président
Union des Sociétés Chirurgicales Suisses

Copie: Agence Télégraphique Suisse